

« SCI 21-5 DK5 »

SOCIETE CIVILE au capital de 2.100 EUROS

Siège social :

REGUS,

81 Rue de France,

CS 21037,

06048 NICE CEDEX

RCS NICE 812 617 165

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE le 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le 31 juillet,
à 10 heures,
au siège social,

Les associés de la société civile « SCI 21-5 DK5 », ayant son siège social à REGUS, 81 Rue de France, CS 21037, 06048 NICE CEDEX au capital de 2.100 EUROS, divisé en 210 parts de 10 EUROS chacune, immatriculée auprès du RCS de NICE sous le numéro 812 617 165 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laila Alback Salem KOEJ.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur Steen THORSEN

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

Madame Stella Skovgaard THORSEN, son épouse

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

Monsieur Jacob STRUCKMANN

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts

Madame Lise LINDHOLT STRUCKMANN, son épouse

Propriétaire de 5 parts, ci

5 parts



Monsieur Ove Valentin CHRISTENSEN Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Anne Lise SKOVBO, son épouse Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Morten Kronborg FRIIS Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Anne Kronborg FRIIS, son épouse Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Per DRIFTE Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Bente LANGE, épouse DRIFTE Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Torben Friis LANGE Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Jette SOERENSEN, épouse LANGE Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Jan EGGERTSEN Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Madame Pernille FOSS Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Monsieur Karsten POULSEN Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Merete Lundqvist COORDT, épouse POULSEN Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Leif VESTERGAARD Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Sanne PRESTEGAARD, son épouse Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Kim Ortmann SCHROEDER Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Malene Iben ROSWALL, épouse SCHROEDER Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts



Monsieur Mogens Munkholm ELSBERG Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Dorthe Hoejgaard JENSEN, épouse ELSBERG Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Monsieur Nicolai Buhl ANDERSEN Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Pia THOMSEN Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Monsieur Joergen Balle OLESEN Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Madame Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Madame Dorte ADOLFSEN, épouse VANG-JENSEN Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Monsieur Joergen HAUCH Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Madame Ulla Elisabeth CARNBRING Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Madame Marie-Louise AAMUND Propriétaire de 10 parts, ci	10 parts
Monsieur Henrik LUND Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Madame Henriette KINNUNEN Propriétaire de 5 parts, ci	5 parts
Total : DEUX CENT DIX PARTS, ci	210 parts

Soit la totalité des parts composant le capital social

Les associés présents possédant l'intégralité des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité requise par l'article 11 des Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenu à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Agrément des cessions des parts sociales :

- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD représenté par son curateur Maître Peter Wedel Ranch KRARUP, Advokat au Danemark à Monsieur Adam WOLF,
- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD représenté par son curateur Maître Peter Wedel Ranch KRARUP, Advokat au Danemark à Madame Ulla Pors NIELSEN,
- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Madame Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM à Monsieur Niels SMEDEGAARD,
- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Madame Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM à Madame Helle Englyst NIELSEN, épouse SMEDEGAARD,
- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Monsieur Joergen HAUCH à Monsieur Crilles Jacob JANSEN, et
- Agrément de la cession de cinq (5) parts sociales de Monsieur Joergen HAUCH à Madame Gitte Marlene CHRISTENSEN, épouse JANSEN.

2. Modifications de l'article 7 des Statuts de la société.

3. Pouvoirs à donner

PREMIERE RESOLUTION :

Il est rappelé que les 210 parts sociales composant le capital sont actuellement attribuées aux associés comme suit :

à **Monsieur Steen THORSEN**

à concurrence de 5 parts, numérotées de 11 à 15

5 parts

à **Madame Stella Skovgaard THORSEN, son épouse**

à concurrence de 5 parts, numérotées de 16 à 20

5 parts

à Monsieur Jacob STRUCKMANN à concurrence de 5 parts, numérotées de 51 à 55	5 parts
à Madame Lise LINDHOLT STRUCKMANN, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 56 à 60	5 parts
à Monsieur Ove Valentin CHRISTENSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 71 à 75	5 parts
à Madame Anne Lise SKOVBO, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 76 à 80	5 parts
à Monsieur Morten Kronborg FRIIS à concurrence de 5 parts, numérotées de 81 à 85	5 parts
à Madame Anne Kronborg FRIIS, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 86 à 90	5 parts
à Monsieur Per DRIFTE à concurrence de 5 parts, numérotées de 91 à 95	5 parts
à Madame Bente LANGE, épouse DRIFTE à concurrence de 5 parts, numérotées de 96 à 100	5 parts
à Monsieur Torben Friis LANGE à concurrence de 5 parts, numérotées de 121 à 125	5 parts
à Madame Jette SOERENSEN, épouse LANGE à concurrence de 5 parts, numérotées de 126 à 130	5 parts
à Monsieur Jan EGGERTSEN à concurrence de 10 parts, numérotées de 141 à 150	10 parts
à Madame Pernille FOSS à concurrence de 10 parts, numérotées de 161 à 170	10 parts
à Monsieur Karsten POULSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 181 à 185	5 parts
à Madame Merete Lundqvist COORDT, épouse POULSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 186 à 190	5 parts
à Monsieur Leif VESTERGAARD à concurrence de 5 parts, numérotées de 191 à 195	5 parts
à Madame Sanne PRESTEGAARD, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 196 à 200	5 parts

à Monsieur Kim Ortmann SCHROEDER à concurrence de 5 parts, numérotées de 1 à 5	5 parts
à Madame Malene Iben ROSWALL, épouse SCHROEDER à concurrence de 5 parts, numérotées de 6 à 10	5 parts
à Monsieur Mogens Munkholm ELSBERG à concurrence de 5 parts, numérotées de 111 à 115	5 parts
à Madame Dorte Hoejgaard JENSEN, épouse ELSBERG à concurrence de 5 parts, numérotées de 116 à 120	5 parts
à Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD à concurrence de 10 parts, numérotées de 171 à 180	10 parts
à Monsieur Nicolai Buhl ANDERSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 131 à 135	5 parts
à Madame Pia THOMSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 136 à 140	5 parts
à Monsieur Joergen Balle OLESEN à concurrence de 10 parts, numérotées de 31 à 40	10 parts
à Monsieur Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM à concurrence de 10 parts, numérotées de 21 à 30	10 parts
à Madame Dorte ADOLFSSEN, épouse VANG-JENSEN à concurrence de 10 parts, numérotées de 41 à 50	10 parts
à Monsieur Joergen HAUCH à concurrence de 10 parts, numérotées de 61 à 70	10 parts
à Madame Ulla Elisabeth CARNBRING à concurrence de 10 parts, numérotées de 201 à 210	10 parts
à Madame Marie-Louise AAMUND à concurrence de 10 parts, numérotées de 151 à 160	10 parts
à Monsieur Henrik LUND à concurrence de 5 parts, numérotées de 101 à 105	5 parts
à Madame Henriette KINNUNEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 106 à 110	5 parts
TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	210 parts

Il est ensuite rappelé que l'origine de propriété des parts sociales résulte de l'apport en numéraire effectué par les cédants lors des cessions de parts sociales des 1^{er} décembre 2018, 1^{er} juin 2021 et 1^{er} décembre 2022.

- Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD, représenté par son curateur Maître Peter Wedel Ranch KRARUP, Advokat au Danemark, associé a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 171 à 175 à Monsieur Adam WOLF,
- Monsieur Christian Machholdt OESTERGAARD représenté par son curateur Maître Peter Wedel Ranch KRARUP, Advokat au Danemark, associé a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 176 à 180 à Madame Ulla Pors NIELSEN.
- Madame Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM, associée a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 21 à 25 à Monsieur Niels SMEDEGAARD,
- Madame Lise Lotte Stilund VINZENT, épouse HOLM, associée a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 26 à 30 à Madame Helle Englyst NIELSEN, épouse SMEDEGAARD,
- Monsieur Joergen HAUCH, associé a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 61 à 65 à Monsieur Crilles Jacob JANSEN, et
- Monsieur Joergen HAUCH, associé a souhaité céder cinq (5) parts sociales, numérotées de 66 à 70 à Madame Gitte Marlene CHRISTENSEN, épouse JANSEN.

Ils se sont donc réunis en Assemblée générale afin d'agréer Monsieur Adam WOLF, Madame Ulla Pors NIELSEN, Monsieur Niels SMEDEGAARD, Madame Helle Englyst NIELSEN, épouse SMEDEGAARD, Monsieur Crilles Jacob JANSEN et Madame Gitte Marlene CHRISTENSEN, épouse JANSEN comme nouveaux associés.

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés en conséquence de ces cessions de parts sociales décide de modifier les dispositions des Statuts de la société afférentes à la répartition du capital social de la société et tout particulièrement l'article 7 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Suite à la cession des parts sociales de la société en date du 31 juillet 2025 intervenue à NICE la répartition du capital social est comme suit :

à **Monsieur Steen THORSEN**

à concurrence de 5 parts, numérotées de 11 à 15

5 parts

à **Madame Stella Skovgaard THORSEN, son épouse**

à concurrence de 5 parts, numérotées de 16 à 20

5 parts

à Monsieur Jacob STRUCKMANN à concurrence de 5 parts, numérotées de 51 à 55	5 parts
à Madame Lise LINDHOLT STRUCKMANN, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 56 à 60	5 parts
à Monsieur Ove Valentin CHRISTENSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 71 à 75	5 parts
à Madame Anne Lise SKOVBO, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 76 à 80	5 parts
à Monsieur Morten Kronborg FRIIS à concurrence de 5 parts, numérotées de 81 à 85	5 parts
à Madame Anne Kronborg FRIIS, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 86 à 90	5 parts
à Monsieur Per DRIFTE à concurrence de 5 parts, numérotées de 91 à 95	5 parts
à Madame Bente LANGE, épouse DRIFTE à concurrence de 5 parts, numérotées de 96 à 100	5 parts
à Monsieur Torben Friis LANGE à concurrence de 5 parts, numérotées de 121 à 125	5 parts
à Madame Jette SOERENSEN, épouse LANGE à concurrence de 5 parts, numérotées de 126 à 130	5 parts
à Monsieur Jan EGGERTSEN à concurrence de 10 parts, numérotées de 141 à 150	10 parts
à Madame Pernille FOSS à concurrence de 10 parts, numérotées de 161 à 170	10 parts
à Monsieur Karsten POULSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 181 à 185	5 parts
à Madame Merete Lundqvist COORDT, épouse POULSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 186 à 190	5 parts
à Monsieur Leif VESTERGAARD à concurrence de 5 parts, numérotées de 191 à 195	5 parts
à Madame Sanne PRESTEGAARD, son épouse à concurrence de 5 parts, numérotées de 196 à 200	5 parts



à Monsieur Kim Ortmann SCHROEDER à concurrence de 5 parts, numérotées de 1 à 5	5 parts
à Madame Malene Iben ROSWALL, épouse SCHROEDER à concurrence de 5 parts, numérotées de 6 à 10	5 parts
à Monsieur Mogens Munkholm ELSBERG à concurrence de 5 parts, numérotées de 111 à 115	5 parts
à Madame Dorte Hoejgaard JENSEN, épouse ELSBERG à concurrence de 5 parts, numérotées de 116 à 120	5 parts
à Monsieur Nicolai Buhl ANDERSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 131 à 135	5 parts
à Madame Pia THOMSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 136 à 140	5 parts
à Monsieur Joergen Balle OLESEN à concurrence de 10 parts, numérotées de 31 à 40	10 parts
à Madame Dorte ADOLFSSEN, épouse VANG-JENSEN à concurrence de 10 parts, numérotées de 41 à 50	10 parts
à Madame Ulla Elisabeth CARNBRING à concurrence de 10 parts, numérotées de 201 à 210	10 parts
à Madame Marie-Louise AAMUND à concurrence de 10 parts, numérotées de 151 à 160	10 parts
à Monsieur Henrik LUND à concurrence de 5 parts, numérotées de 101 à 105	5 parts
à Madame Henriette KINNUNEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 106 à 110	5 parts
à Monsieur Adam WOLF à concurrence de 5 parts, numérotées de 171 à 175	5 parts
à Madame Ulla Pors NIELSEN à concurrence de 5 parts, numérotées de 176 à 180	5 parts
à Monsieur Niels SMEDEGAARD à concurrence de 5 parts, numérotées de 21 à 25	5 parts
à Madame Helle Englyst NIELSEN, épouse SMEDEGAARD à concurrence de 5 parts, numérotées de 26 à 30	5 parts

à **Monsieur Crilles Jacob JANSEN**

à concurrence de 5 parts, numérotées de 61 à 65

5 parts

à **Madame Gitte Marlene CHRISTENSEN, épouse JANSEN**

à concurrence de 5 parts, numérotées de 66 à 70

5 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

210 parts

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés autorise et donne tous pouvoirs à Me Max Ulrich KLINKER Avocat et Advokat au Barreau de NICE de la SELARL MAXUS CABINET D'AVOCATS y demeurant Palais Maréchal Joffre, 20 rue du Congrès, 06000 NICE, pour signer tous actes, pièces et documents nécessaires aux effets ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

Madame Laila Albaek Salem KOEJ

